

COMMUNE
de SELONCOURT 25230

DECISION DE NON OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

N° DP 025 539 23 A0105

| | |
|---|--|
| Demande déposée le 26/10/2023 | |
| Affichée en Mairie le 26/10/2023 | |
| Par : | Monsieur EIDEL BERNARD |
| Adresse : | 17 AVENUE GABRIEL PERI 94300 VINCENNES |
| Sur un terrain sis : | 6 RUE DE LA PALE 25230 SELONCOURT |
| Cadastré : | 539 AT 38 |
| Nature des Travaux : | AMENAGEMENT DE COMBLES EN APPARTEMENT DE 3 PIECES AVEC LA POSE DE 6 FENETRES DE TOIT |

Surface de plancher créée : 0 m²

Le Maire de la Commune de SELONCOURT

Vu la déclaration préalable présentée le 26/10/2023 par Monsieur EIDEL BERNARD ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour l'aménagement de combles en un appartement de 3 pièces avec la pose de 6 fenêtres de toit ;
- sur un terrain situé 6 RUE DE LA PALE ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants et R 421-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 28/01/2014 et modifié le 04/10/2016, le 12/06/2018, le 17/03/2021 et le 12/04/2022 ;

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.



SELONCOURT, le 13 novembre 2023
Pour le Maire, l'adjoint délégué
Mathieu GAGLIARDI

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.